VALANTE

FICHE · TRANSMISSION

ORGANISER VOTRE PATRIMOINE

TRANSMISSION

Donations, succession : anticiper pour vos proches

Transmettre au bon moment, maîtriser les droits et les frais.



Pourquoi anticiper ?

Organiser la transmission permet d'aider vos proches de votre vivant, de répartir les biens et d'utiliser les abattements disponibles, tout en conservant les ressources nécessaires à votre niveau de vie.
La solution dépend de votre famille, des biens détenus, des donations passées et de vos besoins futurs.

Les principales formes de donation

Don manuel : argent, titres ou objets remis directement ; déclaration fiscale à effectuer, même en l'absence de droits. Depuis 2026, déclaration en ligne en principe, sauf exceptions.

Donation simple : transmettre un bien ; sa prise en compte dans le partage successoral doit être anticipée.

Donation-partage : répartir de votre vivant tout ou partie du patrimoine entre les bénéficiaires. Elle peut fixer les valeurs pour le partage futur, sous conditions.

Donation avec réserve d'usufruit : donner la nue-propriété tout en conservant l'usage du bien ou ses loyers. Les droits portent sur une valeur fiscale réduite selon l'âge du donateur. La réunion au décès de l'usufruitier ne donne en principe pas lieu à de nouveaux droits.

Abattements : les repères utiles

Parent → enfant : 100 000 €
Par parent et par enfant ; applicable aux donations et à la succession, compte tenu des donations rappelables des quinze dernières années.

Grand-parent → petit-enfant : 31 865 €
Abattement propre aux donations, renouvelable tous les quinze ans. Ne pas le confondre avec le régime des successions.

Don familial d'argent : 31 865 € de plus
Sous conditions : donateur de moins de 80 ans, bénéficiaire majeur ou émancipé et lien familial éligible. Exonération renouvelable tous les quinze ans, cumulable avec l'abattement de parenté ; déclaration dans le mois du don.

400 000 € transmis sans droits

Deux parents et deux enfants :
100 000 € × 2 parents × 2 enfants
= **400 000 € de donations sans droits**, si chaque parent dispose des biens donnés et de ses abattements non utilisés.

Les abattements peuvent se renouveler après quinze ans, selon les règles en vigueur. **Sans droits ne signifie pas sans frais :** un acte notarié peut rester nécessaire et payant.

Respecter les droits des héritiers réservataires et votre propre sécurité financière.

Quels droits sur une succession ?

Les droits dépendent de la part nette reçue, du lien de parenté et des abattements encore disponibles.

Parent → enfant : barème progressif de **5 % à 45 %** après abattement. Le taux de 20 % ne s'applique qu'à une tranche, pas à toute succession.

Exemple : un enfant reçoit **200 000 €** d'un parent, sans donation antérieure rappelable :
• abattement : 100 000 € ;
• part taxable : 100 000 € ;
• droits estimés : **18 194 €**, hors autres frais.

Époux ou partenaire de Pacs : exonéré de droits de succession. Le partenaire pacsé n'est toutefois **pas héritier sans testament**. Les donations entre eux suivent d'autres règles.

Droits fiscaux et frais de notaire

Droits de donation / succession : impôts dus à l'État après calcul des abattements et du barème.

Frais d'acte : émoluments du notaire, formalités, débours et, pour l'immobilier, taxes de publicité foncière et contributions éventuelles.

Une donation immobilière ou donation-partage nécessite un notaire. En donation de nue-propriété, ses émoluments proportionnels sont en principe calculés sur la **pleine propriété**. Faire chiffrer le coût total avant signature.

Autres leviers à étudier : testament, protection du conjoint, clause bénéficiaire d'assurance-vie et démembrement. Jusqu'au 31 décembre 2026, certains dons familiaux d'argent destinés au logement neuf ou à la rénovation énergétique peuvent bénéficier d'une exonération spécifique, sous conditions strictes d'affectation, de délais et de conservation.

VALANTE vous accompagne : bilan patrimonial, simulation des droits et préparation d'une stratégie avec votre notaire.

Illustration non contractuelle · exemples simplifiés.